

Commissariat aux langues officielles

2016–2017

**Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016**

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

Mandat et programmes

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat) appuie le commissaire aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les programmes du Commissariat figurent dans le [Rapport sur les plans et les priorités 2016–2017](#) et dans le Budget principal des dépenses.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016–2017. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement de l'organisation. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues au cours du trimestre et de l'exercice en cours, en comparaison aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016

Changements importants aux autorisations

Au 30 juin 2016, les autorisations totales disponibles pour l'exercice n'ont pas changé de façon significative par rapport à l'exercice précédent.

Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé 23 % de ses autorisations en date du 30 juin 2016, dont 85 % sont des dépenses liées au personnel.

Les dépenses du présent trimestre ont diminué de 70 000\$, soit 1 %, comparativement au même trimestre de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement en raison des facteurs suivants :

- Diminution de 96 000\$ de la masse salariale reliée à la baisse de salaires des employés indéterminés et ce généralisé dans tous les programmes;
- Diminution de 34 000\$ de la location reliée notamment à la baisse des frais de maintenance de divers logiciels reliés aux applications en développement et aux serveurs;
- Diminution de 29 000\$ en transport et communication reliée notamment à une baisse dans les frais de déplacement et des frais d'affranchissement.

Cette baisse est compensée par :

- Hausse de 76 000\$ en services professionnels reliée à l'augmentation du recours à l'aide temporaire et des services de traduction.

Risques et incertitudes

Capacité en matière de gestion de projets

L'organisation met rarement en œuvre des projets de la taille et de la complexité du projet de Solution intégrée de gestion de l'entreprise (SIGE). Pour gérer les résultats, le Commissariat doit développer et maximiser sa capacité en matière de gestion de projets.

Le Commissariat établira un processus de planification de l'investissement pour l'évaluation des dossiers de décision concernant les projets, en particulier les coûts, les avantages et les options.

Le Commissariat mettra en place une structure de gouvernance chargée de la gestion et de la surveillance des gros projets approuvés dans le cadre du plan d'investissement.

Niveau de ressources

Le niveau actuel des ressources pourrait ne pas être suffisant pour permettre à l'organisation d'exécuter entièrement son mandat et de répondre adéquatement à l'attente des parlementaires, des institutions fédérales et des membres du public.

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016

Le Commissariat élaborera et mettra en place une stratégie financière à long terme afin d'évaluer les besoins en ressources.

Le Commissariat examinera, en vue d'améliorer, les processus d'établissement du budget et des prévisions pour l'organisation.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du trimestre.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles

Éric Trépanier, CPA, CGA
Dirigeant principal des finances
Commissaire adjoint
Gestion intégrée

Gatineau, Canada
Le 29 août 2016